



Conseil d'administration

Délibération du 12 mars 2026

POINT 6 : RAPPORT DE GESTION 2025

Exposé des motifs

Le rapport de gestion constitue le prolongement, en exécution, de la note de l'ordonnateur présentée lors du vote du budget initial et des budgets rectificatifs. Il est distinct de l'annexe aux comptes produite par l'agent comptable.

Il a pour objet d'analyser l'exécution budgétaire de l'exercice au regard des prévisions votées, d'en présenter les écarts en recettes et en dépenses, et d'en apprécier l'équilibre financier ainsi que la soutenabilité.

Il rend compte des principaux aléas intervenus en cours d'année, mesure la qualité de la prévision budgétaire à travers les taux d'exécution, et identifie les éventuels risques financiers pesant sur la trajectoire de l'établissement.

Délibération

- Adoption du rapport de gestion 2025

Pour	21
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	Oui	Non
	X	

Fait à Corte le 12 mars 2026

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

